



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	70

DELIBERATION N° DE_2026_046
<i>Finances - Remboursement à la ville de rue des salaires des agents du bureau d'information touristique - Année 2025</i>

Date de la convocation
19 Février 2026

Date d'affichage
19 Février 2026

VOTES
<b>EXPRIMES : 61</b>
<b>POUR : 61</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTIONS : 2</b>
<b>NPPV : 7</b>

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

080-200070936-DE\_2026\_046-DE

A G E D I

**Deliberation du Conseil Communautaire  
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à au siège de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

**Présents :** Monsieur Pascal Farcy (AGENVILLERS), Monsieur Bruno Balesdent (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine Berthe (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude Patte (ARGOULES), Monsieur Thibault Bourgois (ARRY), Monsieur Grégory Dufour (BERNAY EN PONTHEU), Monsieur Xavier Bordet (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel Gamard (BRUCAMPS), Monsieur Eric Mouton (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René Cat (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu Doyer (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice Crepin (COCQUEREL), Monsieur Hervé Level (CRAMONT), Monsieur Franck Bouchez (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Olivier Gerard (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Dominique Delannoy (DOMVAST), Madame Isabelle Alexandre (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel Wallet (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc Martin (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain Baillet (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric Kraemer (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée Van Riek Onghena (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Paul Pruvot (GORENFLOS), Monsieur Etienne Leprince (GUESCHART), Monsieur Frédéric Noël (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane Deleens (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe Evrard (LE CROTOY), Madame Véronique Delorme (LE CROTOY), Monsieur Pierre Delcourt (LE TITRE), Monsieur Pascal Bourlo (LIGESCOURT), Monsieur Jean Marie Pecquet (LONG), Monsieur Olivier Pley (MACHIEL), Monsieur Christophe Damet (MAISON-PONTHEU), Madame Murielle Dulary (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe Pierrin (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard Gallet (MILLENCOURT-EN-PONTHEU), Monsieur Claude Hertaault (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José Conty (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice Forestier (NOUVION), Madame Amandine Delcourt (Nouvion), Monsieur Bernard Monfler (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Michel Galiani (NOYELLES SUR MER), Monsieur Alain Pouilly (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Annie Roucoux (PONT-REMY), Madame Sophie Ducastel-Mejri (PONT-REMY), Monsieur Marc Volant (QUEND), Monsieur Patrick Bost (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky Thueux (RUE),

Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Joanny LEP...  
Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURNAI), Madame  
Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-  
SOUS-AILLY), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur  
Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry  
MIANNAY (YVRENCHIEUX)

**Elus représentés ayant donné pouvoir** : Madame Annie TRAUILLÉ (COULONVILLERS) représentée par  
Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par  
Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté  
par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par  
Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY) représentée par  
Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION) représenté par  
Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur  
Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND) représentée par  
Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne  
MARTIN (ST RIQUIER)

**Absent(s)** : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN  
PONTHEU), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur  
Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Daniel  
FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY),  
Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-  
PONTHEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER)  
suppléé par Monsieur Michel GALIANI (NOYELLES SUR MER), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE),  
Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE),  
Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur  
Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHIEUX)

**Excusé(s)** : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Jean-Claude  
DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE  
DIEN), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND),  
Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT)

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY)

**Objet de la Délibération** : Finances - Remboursement à la ville de rue des salaires des agents du bureau  
d'information touristique - Année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ,  
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre ;  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre du 14 décembre 2016 intégrant la compétence tourisme ;  
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 13 octobre 2017 dans lequel la charge transférée pour la Commune de Rue pour la compétence tourisme est arrêtée à la somme de 19 839 € ;  
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 novembre 2017 adoptant le tableau des charges transférées adopté le 13 octobre 2017 ;  
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2025\_056 du 24 juin 2025 et l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la convention entre l'Office de tourisme intercommunal Ponthieu Marquenterre Baie de Somme et la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre telle que validée en séance du 22.03.2023 ;

Cette convention précise que deux agents de la commune de Rue contribuent à l'exercice de la mission tourisme pour 35% de leur temps de travail et que dans ce cadre, étant titulaires, ils sont payés par la ville et un remboursement sera opéré par l'intercommunalité pour l'exercice strict de la compétence et les missions liées (dont la tenue du BIT (bureau d'information touristique) de Rue),

Considérant l'état des frais de personnel engagés par la Commune de Rue pour l'exercice de la compétence tourisme pour l'année 2025 dont le montant s'élève à 28 905.21 €, tel que visé par le maire, **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 61 voix pour, 2 abstentions et 7 ne prennent pas part au vote, décide :**

- **De rembourser la somme de 28 905.21 € à la Commune de Rue, somme correspondante à 35 % des frais de personnel engagés par ladite commune pour la compétence tourisme pour l'année 2025 ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération ;**
- **De mandater le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

#### Résultat des votes

##### *Pour : 61*

Farcy Pascal  
Berthe Antoine  
Balesdent Bruno  
Patte Claude  
Bourgeois Thibault  
Dufour Grégory  
Bordet Xavier  
Gamard Marcel  
Mouton Eric  
Doyer Mathieu  
Crépin Maurice  
Traullé Annie représentée par Farcy Joël  
Level Hervé  
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude  
Gérard Olivier  
Delannoy Dominique  
Alexandre Isabelle

Wallet Daniel  
Baillet Alain  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie José  
Leprince Etienne  
Noël Frédéric  
Deleens Stéphane  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard  
Delorme Véronique  
Devismes Karine représentée par Delorme Véronique  
Delcourt Pierre  
Bourlo Pascal  
Pley Olivier  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Dulary Murielle  
Gallet Gérard  
Hertault Claude  
Conty José  
Forestier Maurice  
Delcourt Amandine  
Boucart Jean Charles représenté par Forestier Maurice  
Monflier Bernard  
Balsamo Martial suppléé par Galiani Michel  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Roucoux Annie  
Ducastel Mejri Sophie  
Volant Marc  
Fourdinier Marie Claire représentée par Volant Marc  
Bost Patrick  
Thueux Jacky  
Porquet Joël  
Lepaysan Joanny  
Carouge Gisèle  
Renard Richard  
Gouesbier Francis  
Martin Jocelyne  
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Sauvage Laurent  
Poupart Patricia  
Soubry Patrick  
Lecerf Dominique  
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstentions : 2

Pecquet Jean Marie  
Marcassin Daniel

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

080-200070936-DE\_2026\_046-DE

A G E D I

Ne prend/prennent pas part au vote : 7

Cat René

Bouchez Franck

Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck

Martin Jean Luc

Pruvot Jean Paul

Pierrin Philippe

Pouilly Alain

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT

